

Les contraintes démographiques de la gouvernance : la densification du peuplement et l'intensification de la mobilité

Jean-Yves Weigel, Jean Schmitz, Bozena Stomal

avec la collaboration de

Abdelkader Ould Mohamed-Saleck, Tarik Dahou, Alfredo Simao Da Silva

À l'image des zones rurales ouest-africaines, les aires marines et côtières protégées connaissent une densification de leur peuplement dans un contexte démographique caractérisé par des taux d'accroissement de la population parmi les plus élevés au monde⁴⁰. Ces taux signifient un doublement de la population tous les vingt cinq ans et sont la marque d'une transition démographique en milieu rural dont le calendrier est incertain. Une autre caractéristique du contexte démographique général est un exode rural très prononcé, principalement à destination des villes côtières, qui explique un solde migratoire des zones rurales négatif.

Dans ce contexte général, ces aires protégées présentent une spécificité démographique marquée par un solde migratoire globalement positif⁴¹, dans la mesure où l'immigration fait plus que compenser l'émigration, même si ce schéma ne s'applique pas à certaines zones telles que les îles du delta du Saloum. Le particularisme démographique de ces espaces protégés, par rapport aux zones rurales environnantes, est donc une inversion du solde migratoire qui exprime l'ouverture de ces espaces.

Une autre caractéristique du contexte démographique général qui n'épargne pas les aires marines et côtières protégées ouest-africaines est la très forte mobilité de la population humaine dont l'augmentation au cours des trente dernières années renvoie à l'accroissement démographique et à celui des moyens de production, en particulier de la capacité de pêche. Cependant, là encore, les aires protégées considérées sont marquées par des formes ou une ampleur de la mobilité qui leur sont propres, qu'il s'agisse de la pêche *off shore* qui peut être assimilée à une stratégie de contournement des réglementations induites par le statut d'aire protégée, de la mobilité des résidents à l'intérieur d'une même aire protégée qui s'inscrit dans une revendication d'emprise territoriale

40 - 3% en Guinée-Bissau, 2,6% au Sénégal, 2,7% en Mauritanie (UNFPA, 2004).

41 - La migration est définie par le changement de résidence principale. Le solde migratoire a été calculé par la différence, sur une année, des entrées et sorties avec changement de résidence, rapportée à la population moyenne de l'année.

renforcée par le statut d'espace protégé, ou bien encore de la migration saisonnière⁴² de non résidents qui confirme la forte attractivité de ces aires par comparaison aux zones rurales environnantes.

Dans cette région d'Afrique de l'Ouest, la mobilité s'organise sur un mode essentiellement communautaire en s'appuyant sur des stratégies et des filières migratoires élaborées et mises en œuvre le plus fréquemment au niveau du segment de lignage, *a fortiori* lorsqu'une mobilisation de capital ou de force de travail importante, à l'instar des campagnes de pêche, est nécessaire. L'évolution récente en la matière réside dans la généralisation de la multilocalisation de la part d'individus originaires d'une même communauté, voire d'un même segment de lignage, même si des populations sahéliennes rurales ont été contraintes de jouer sur des ressources naturelles séparées dans l'espace et ce, dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Dans ce contexte d'organisation de la mobilité, les aires protégées marines et côtières protégées sont non seulement intégrées à la trans-localisation communautaire et lignagère en étant un des pôles de celle-ci, mais elles accentuent la communautarisation de la mobilité dans la mesure où leur statut (régulation de l'accès) et leur localisation (isolement) induisent des difficultés d'accès aux espaces et aux ressources que seule une organisation communautaire de la mobilité peut pallier. Une spécificité de ce processus est qu'il s'effectue également à l'intérieur du réseau des différentes aires marines protégées participant ainsi de leur interconnexion.

La densification du peuplement

Les modalités de la densification

L'accroissement naturel de la population résidente⁴³ n'est pas particulier aux aires marines et côtières protégées mais d'une manière générale caractérise le contexte démographique de la région. D'un côté la natalité reste importante⁴⁴, de l'autre la mortalité est en baisse sensible sous l'effet, entre autres, des campagnes de vaccination qui, même imparfaitement, atteignent les zones reculées⁴⁵. Cependant ces aires protégées se distinguent par un taux de mortalité sensiblement supérieur au reste du pays, à l'exception du

42 - La migration saisonnière s'entend sans changement de résidence.

43 - La population résidente se définit par son inscription sur le registre du recensement annuel du Parc national du Banc d'Arguin mis à jour chaque année, sur le registre des communautés rurales incluses dans la Réserve de biosphère du delta du Saloum, sur le registre du dernier recensement de 1991 et sur les déclarations lors de l'enquête par échantillonnage du projet CONSDEV pour l'année 2003 en ce qui concerne la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bijagos. Le taux d'accroissement de la population résidente des aires marines et côtières protégées prises en considération a été estimé en 2003 à 3,5% : 4,5% pour le parc national du Banc d'Arguin, 3,7% pour la Réserve de biosphère du delta du Saloum, 2,8% pour la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bijagos Source: projet CONSDEV, enquêtes « site d'habitat » et « foyer » (échantillon de 806 foyers et de 8.749 résidents ; CONSDEV, 2003).

44 - Pour l'ensemble des aires marines et côtières protégées considérées, le taux de natalité a été estimé en 2003 à 4,7% : 4,2% pour le Parc national du Banc d'Arguin, 4,8% pour la Réserve de biosphère du delta du Saloum, 4,7% pour la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bijagos. Source: projet CONSDEV, enquêtes « site d'habitat » et « foyer » (échantillon de 806 foyers et de 8.749 résidents; CONSDEV, 2003).

45 - En trente ans, le taux de mortalité a diminué de moitié au Sénégal, et d'un tiers aussi bien en Guinée-Bissau qu'en Mauritanie (UNICEF, 2004).

Parc national du Banc d'Arguin qui s'inscrit dans la moyenne nationale⁴⁶. La mortalité y reste forte car ces aires souffrent en particulier d'un manque d'infrastructures sanitaires et de soins de santé de base de par leur isolement. En particulier, des modalités d'évacuation vers les centres urbains les plus proches, particulièrement difficiles dans l'archipel des Bijagos et dans une moindre mesure dans le delta du Saloum, contribuent à expliquer que la mortalité y soit plus importante qu'ailleurs.

Mais la caractéristique démographique originale de ces espaces protégés est un solde migratoire positif qui s'explique en partie par la forte immigration d'une population rurale périphérique ou lointaine attirée par les opportunités d'exploitation des ressources naturelles⁴⁷. À l'échelle des aires marines et côtières protégées, on observe ainsi une inversion du solde migratoire par rapport à la dynamique démographique de leur périphérie caractérisée par un fort exode rural vers les villes principales ou secondaires. Toutefois, cette immigration n'est pas antinomique d'une émigration principalement à destination des agglomérations de Nouadhibou, Nouakchott, Kaolack, Dakar, Banjul ou Bissau selon l'aire considérée, ou vers l'Europe occidentale, émigration qui s'inscrit dans le schéma classique de l'exode rural ouest-africain. Le solde migratoire s'est accru par la venue de réfugiés lors de crises géopolitiques régionales ayant frappé la région puisque ces espaces souvent isolés et difficiles d'accès ont historiquement une fonction de refuge, à l'image du delta du Saloum vis-à-vis de la traite négrière ou des guerres religieuses liées à l'islamisation de la fin du XIX^e siècle (Pélissier, 1966 ; Fall et Diémé, 2002). Cette fonction a été réactivée depuis une vingtaine d'années par les conflits qu'a connus le Sénégal à ses frontières, aussi bien au sud qu'au nord, provoquant des mouvements de déplacements forcés. Et depuis, certains de ces réfugiés ont pris souche à l'image de ceux du continent ayant fui le conflit armé bissau-guinéen de 1998 dans l'archipel des Bijagos (Biai, 2000), ou des réfugiés de la rive gauche du fleuve Sénégal dans le Parc national du Banc d'Arguin à la suite des événements sénégal-mauritaniens de 1989 (Jenny et Shérif, 1995), et dans une moindre mesure des réfugiés de Casamance chassés par la lutte armée au cours des années 1980 en Gambie et dans le delta du Saloum (Schmitz, 2003). Cependant, le solde migratoire est différent selon l'aire protégée considérée. En effet, l'immigration et l'émigration dépendent d'opportunités d'exploitation et de valorisation des ressources, des modalités de régulation de l'accès aux ressources, de déterminants sociologiques et historiques reliant l'aire à sa périphérie et au delà.

Ce solde migratoire positif est particulièrement marqué dans le cas du Parc national du Banc d'Arguin comme l'attestent les déclarations des résidents qui, pour les trois quarts

46 - Pour l'ensemble des aires marines et côtières protégées considérées, le taux de mortalité a été estimée en 2003 à 1,8 pour 100 habitants ; 2,2 pour 100 habitants dans l'archipel des Bijagos contre 2 pour 100 habitants dans le reste de la Guinée-Bissau ; 1,7 pour 100 habitants dans le delta du Saloum contre 1,1 pour 100 habitants dans le reste du Sénégal ; 1,5 pour 100 habitants dans le Parc national du Banc d'Arguin à l'image du reste de la Mauritanie. Source : UNFPA (2004) pour les pays, projet CONSDEV pour les aires marines et côtières protégées (enquêtes « site d'habitat » et « foyer » ; échantillon de 806 foyers et de 8.749 résidents ; CONSDEV, 2003).

47 - Le solde migratoire pour l'ensemble des aires marines et côtières concernées a été estimé en 2003 à 0,6 pour 100 habitants ; 1,8 pour 100 habitants dans le Parc national du Banc d'Arguin ; 0,6 pour 100 habitants dans la Réserve de biosphère du delta du Saloum ; 0,3 pour 100 habitants dans la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bijagos. Source : projet CONSDEV, enquêtes « site d'habitat » et « foyer » (échantillon de 806 foyers et de 8.749 résidents ; CONSDEV, 2003).

d'entre eux, sont nés à l'extérieur du Parc, et dont près d'un quart s'est établi il y a moins de dix ans essentiellement pour pratiquer la pêche. La résilience des réseaux tribaux et de dépendance entre les Imraguen, dont les trois quarts s'identifient comme anciens esclaves (*hartani*) tributaires ou artisans (*aznâga* et *m'allmîn*), et les chefs de fraction tribale le plus souvent installés en dehors du Parc, expliquent la perméabilité de cette aire protégée (Cheikh, 2003). Le contingent d'immigrants, dont l'activité de prédilection est pour les quatre cinquièmes d'entre eux la pêche et pour le dernier cinquième la transformation artisanale du poisson, le mareyage ou le commerce de détail, est cinq fois supérieur au contingent d'émigrants. Les raisons de l'émigration sont avant tout matrimoniales ou commerciales et les principales destinations sont les villes de Nouadhibou et de Nouakchott (CONSDEV, 2003 ; Ould Mohamed-Saleck *et al.*, 2005).

Dans le cas du delta du Saloum, l'immigration y est contrebalancée par l'émigration. Les immigrants sont essentiellement des pêcheurs qui s'installent en bordure ou à la périphérie de la Réserve ou bien des agriculteurs recherchant des terres de culture ou des parcours de pâturage relativement préservés de la péjoration climatique. Quant aux émigrants, ils recherchent de préférence des emplois dans le secteur informel des villes (Dakar, Kaolack, Banjul) quand ils sont originaires de la zone continentale de la Réserve, ou bien ils s'installent en priorité dans les ports ou campements de pêche de la Petite Côte, de la Gambie, de la Casamance ou de la Guinée-Bissau, y compris dans l'archipel des Bijagos quand ils sont originaires de la zone insulaire ; les femmes privilégient l'emploi de maison à Dakar et le commerce de détail dans les villes environnantes (CONSDEV, 2003).

L'archipel des Bijagos, en matière de solde migratoire, se rapproche de la configuration du Parc national du Banc d'Arguin avec toutefois une amplitude migratoire moins prononcée. L'immigration est le fait de pêcheurs, principalement niominka originaires du delta du Saloum et installés dans une quinzaine de campements permanents, mais également de pêcheurs originaires du Golfe de Guinée. Cette immigration concerne également des Papel exploitants de la palmeraie, des Mancagne et des Beafade spécialisés dans le maraîchage ou la fruiticulture, ou bien encore des Balant et Manjak dont la riziculture de mangrove ou pluviale est l'activité de prédilection. Tous ces immigrés s'appuient sur un enracinement récent de leur communauté ethnique dans l'archipel, puisque le recensement de 1950 faisait état d'un peuplement en quasi totalité bijogo (Carreira, 1962), même si des échanges de population liés à l'activité maritime et guerrière des Bijogo ont eu lieu antérieurement au XIX^e siècle et si l'on trouve trace de la fréquentation de l'archipel par des pêcheurs niominka dans les années 1930 (Mendes Fernandes, 1987). De nos jours, l'émigration, même si elle ne compense pas l'immigration, est relativement importante : les Bijogo privilégient Bissau où ils sont employés par le secteur informel, alors que les Papel ont tendance à se réinstaller dans leurs régions d'origine pour y exploiter la palmeraie (CONSDEV, 2003 ; Duarte *et al.* 2005).

L'ampleur et la différenciation de la densification

La très nette augmentation de la population résidente est due essentiellement à une forte immigration et, surtout, à une émigration relativement faible en comparaison des zones rurales adjacentes dont la richesse en ressources naturelles est moindre. Cette évolution peut être déduite, tant de l'évolution de la population au cours des quinze dernières années, que du taux d'accroissement annuel de la population résidente. Ainsi, la population résidente de la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bijagos, qui était de plus de 27.000 habitants lors du dernier recensement de 1991, a pu être estimée à 38.000 habitants en 2003 (y compris Bolama et la partie continentale de la Réserve). Au cours de cette même période, la population résidente du Parc national du Banc d'Arguin a presque doublé pour atteindre 1600 habitants. Quant à la population résidente de la Réserve de biosphère du delta du Saloum, elle est passée de 66.000 à 120.000 habitants entre 1988 et 2003 si l'on prend en compte, comme limites de la Réserve, celles du plan de gestion de l'UICN de 2003. Le taux d'accroissement de la population résidente sur la moyenne des trois aires protégées considérées a été estimé en 2003 à 3,5% pour la période 2002-2003, alors que le taux d'accroissement de la population rurale n'était estimé qu'à 2,1% au Sénégal et à moins de 1% en Mauritanie (Nations unies, 2001 ; CONSDEV, 2003).

Toutefois, la densification du peuplement des aires marines et côtières protégées n'est pas homogène au sein d'une même aire. En effet, plusieurs critères de densification non exclusifs peuvent être relevés. Le premier critère est la facilité d'accès à la ressource et d'évacuation des produits vers l'extérieur des aires protégées par route ou par mer. Ainsi, en est-il des villages de la zone deltaïque du Saloum (villages non insulaires situés au bord de l'eau mais accessibles par route ou piste carrossable) qui attirent un nombre croissant de nouveaux résidents originaires de la Réserve ou de la périphérie, ce que corrobore un taux d'accroissement de la population résidente de ces villages de 16% supérieur à celui des villages insulaires. Ainsi, en est-il des chefs-lieux administratifs tels que Bolama ou Bubaque dans l'archipel, Foundiougne ou Sokone dans le delta qui, de par leur statut administratif, bénéficient d'une meilleure desserte (CONSDEV, 2003).

Le deuxième critère est la proximité de facilités d'équipement ou d'infrastructures spécifiques, suite à la réalisation de programmes de développement en particulier halieutique (usine à glace, quai de débarquement, aire de transformation). Ces facilités expliquent le peuplement accru de campements de pêche dans les îles Bétenti et Fathala à proximité de l'agglomération de Missirah au sud-est du delta du Saloum, ou celui de l'agglomération d'Ancalhe dans l'île d'Uracane au centre-ouest de l'archipel des îles Bijagos. À l'inverse, l'éloignement relatif de facilités d'approvisionnement contribue à expliquer un dépeuplement à l'image du village de R'Gueiba dans le Parc national du Banc d'Arguin, ou bien une moindre augmentation de la population à l'image du secteur d'Uno dans l'archipel des îles Bijagos et plus particulièrement des îles d'Unhocomo, d'Orango, d'Orangozinho, de Meneque et de Canogo.

Le troisième critère est lié à des conditions naturelles qui peuvent être la disponibilité de terres de culture ou le retour de conditions climatiques plus favorables. Comme exemple

de cette disponibilité, on peut citer le développement de l'arboriculture d'anacardiens dans le secteur de Caravela, au sein de l'archipel des Bijagos (même si une partie des plantations ont été créées sur d'anciennes terres rizicoles), qui est allé de pair avec une augmentation de la population résidente relativement importante, en particulier dans les îles de Carache, Caravela et Formosa. À l'inverse, la saturation de terres dans la partie continentale de la Réserve de biosphère du delta du Saloum explique une augmentation de la population relativement plus faible. Comme exemple d'impact des conditions climatiques, on peut citer le retour d'importants troupeaux de camélidés dans la partie continentale du PNBA, et notamment dans l'Azéfal, suite à une pluviométrie qui, depuis 1988, est plus proche des normales de cette zone climatique.

Le quatrième critère est la situation « frontalière » de communautés qui peuvent ainsi échapper aux restrictions applicables dans les aires protégées. Ainsi, peut-on expliquer la croissance exponentielle de l'agglomération de Mamghar dont un quartier, celui où les pirogues à moteur (interdites dans le Parc du Banc d'Arguin) stationnent, ne fait pas partie de ce même Parc. De même, peut-on expliquer la multiplication par sept au cours de quinze dernières années de la population de Djifère, village situé à l'embouchure du Saloum, où se sont implantés les pêcheurs lébou qui fréquentent le delta et la zone maritime du Parc national du delta du Saloum. Ou bien encore, la croissance du village de Diamniadio où sont installés des Guinéens qui actionnent des fours de fumage traditionnels, gros consommateurs de bois de mangrove, et qui, pour ce faire, coupent le bois vert de palétuvier sur la rive gauche du fleuve Saloum dans la Réserve.

L'intensification de la mobilité

Les formes de l'intensification

En Afrique de l'Ouest, l'intensification de la mobilité se décline de différentes manières : par une augmentation de la mobilité au sein des communautés ayant déjà une longue pratique dans ce domaine comme les Niominka du delta du Saloum, par l'accroissement de la mobilité au sein de communautés qui n'avaient que marginalement de telles pratiques à l'image des pêcheurs à la crevette *subalbe* du fleuve Sénégal pêchant dans le delta, enfin en élargissant les parcours de pêche⁴⁸ ou la gamme des destinations comme le font les Soussou et Baga guinéens ou bien encore les Temne et Sherbro sierra-léonais qui pêchent l'ethmalose dans l'archipel des Bijagos.

L'expression privilégiée de la mobilité est la migration saisonnière qui, dans les aires marines et côtières protégées, prend trois formes essentielles, marquant ainsi leur spécificité. La première est ce que l'on peut appeler une mobilité « *off shore* », caractérisée par la localisation du port d'attache à l'extérieur de l'aire protégée et par une autonomie de

48 - Le parcours de pêche « ...désigne un espace de migration, fait d'itinéraires et de réseaux sociaux et spatiaux, articulé par des routes autour de 'nœuds' stratégiques, contrôlé par une communauté qui en défend l'accès et les passages » (Cormier-Salem, 2000 : 214).

fonctionnement permettant de ne quasiment pas débarquer, de manière à contourner les contraintes d'accès et de régulation de l'accès à la ressource liées au statut de parc national ou de réserve de biosphère⁴⁹. La deuxième est la migration saisonnière de résidents à l'intérieur d'une même aire protégée qui s'inscrit dans une revendication d'emprise territoriale et d'autochtonie. La troisième est la migration saisonnière de non résidents dont l'ampleur confirme l'attractivité de ces aires protégées.

Cette intensification de la mobilité peut faire référence à un « effet aire protégée » ou à des pratiques anciennes qui ne lui sont pas directement liées. L'« effet aire protégée » est le plus marqué dans le cas de la mobilité *off shore* dont les acteurs jouent sur la faiblesse des moyens de contrôle maritime et, souvent, sur des complicités de la part des services déconcentrés de l'État voire sur les ambiguïtés ou contradictions de la réglementation qui peut donner à leurs activités une apparence de légalité. Les exemples les plus évidents étant la « grande pêche » niominka et lébou pratiquée dans l'archipel des Bijagos à partir de Ziguinchor, ou la pêche artisanale motorisée à partir des agglomérations situées en bordure du Parc national du Banc d'Arguin (Mamghar, Nouadhibou).

Quant à l'amplification de la mobilité interne des résidents, elle manifeste, entre autres, la revendication d'une emprise territoriale sur des terroirs, des parcours de pêche ou de transhumance face aux revendications des immigrants ; l'émergence du statut de résident étant une autre expression de cette revendication d'autochtonie. Un exemple extrême, qui dépasse le cadre saisonnier, est la fondation de nouveaux villages à l'instar de celui de Tessot dans le Parc national du Banc d'Arguin en 1998 par des villageois d'Iwik pour affirmer une revendication sur un terroir et un territoire de pêche. Comme exemples de mobilité interne traditionnelle, on peut mentionner les déplacements inter-îles liés à la riziculture itinérante bijogo de mars à novembre ou ceux relatifs à la mise en culture des terres dans le delta du Saloum pendant la saison des pluies, ou bien encore le nomadisme de certains Imraguen dans l'hinterland du Banc d'Arguin vers les campements d'éleveurs de juillet à janvier.

La migration saisonnière des non résidents, à l'image de la mobilité interne des résidents, peut se prévaloir de cycles et de parcours migratoires anciens. Comme exemples, citons les campagnes de pêche dans l'archipel des Bijagos de pêcheurs niominka originaires du delta du Saloum pendant la saison sèche, ou bien les cures de *tichtar* (mulet séché et broyé) de Mauritanien dans les villages riverains du Banc d'Arguin pendant la saison du mulet. Comme exemple de migration saisonnière de non résidents plus récente, citons celle de matelots mauritaniens ou sahéliens dans le Banc d'Arguin pour pêcher la courbine, celle de fumeurs de poisson guinéens ou de pêcheurs lébou dans le delta du Saloum, celle de pêcheurs à l'éthmalose guinéens ou sierra-léonais ou bien celle de femmes bijogo ou papel originaires du continent qui collectent les noix de cajou dans l'archipel. Une estimation de l'importance des trois principales formes de mobilité saisonnière

49 - Ces ports d'attache, généralement urbains, sont des espaces relais entre les lieux de résidence des groupes et les aires protégées.

confirme la forte attractivité des aires marines et côtières protégées ouest-africaines⁵⁰. La forte mobilité saisonnière est avant tout le fait de non résidents qui représentaient, en 2003, près d'un sixième de la population résidente de l'ensemble des aires marines et côtières protégées, et même jusqu'à 20% dans le cas du Parc national du Banc d'Arguin. Mais la mobilité saisonnière est aussi alimentée par la mobilité intra-aire protégée des résidents soucieux de saisir les opportunités ou de marquer leur emprise territoriale : la mobilité interne touche en moyenne plus d'un résident sur dix et jusqu'à près de 20% dans le cas de l'archipel des Bijagos et du delta du Saloum avec un pic de 27% dans la partie insulaire du delta (CONSDEV, 2003). Enfin, cette mobilité saisonnière est renforcée par une mobilité *off shore* dont une des caractéristiques principales de par sa nature est l'opacité, ce qui rend difficile l'estimation du nombre d'actifs et des moyens mobilisés. Néanmoins, à partir de monographies de localisations nodales de cette mobilité *off shore* (port de pêche artisanal de Ziguinchor, campements de pêche du sud des îles d'Orango), il a été possible de saisir son importance (Dahou, 2004 a; Da Silva, 2003).

Pour compléter ce panorama de la mobilité, il ne faut pas oublier la migration saisonnière des résidents en dehors des aires protégées. Celle-ci ne concerne que 6% de la population résidente adulte du Parc national du Banc d'Arguin ; la quasi-totalité des résidents migrants saisonniers se dirigent vers Nouakchott ou Nouadhibou pour y pratiquer la pêche, y suivre des études ou se faire prodiguer des soins, alors que moins de 10% d'entre eux migrent à destination des campements nomades à l'intérieur du Parc pour y pratiquer l'élevage, et que la fraction restante a comme destination les autres régions de Mauritanie. Cependant, l'ouverture de la route Nouakchott Nouadhibou offre quelques opportunités d'emploi temporaire pour les résidentes du Parc qui installent des gargotes et des abris sommaires où les voyageurs peuvent se nourrir et se reposer (CONSDEV, 2003).

C'est le delta du Saloum qui a la proportion la plus importante de résidents des aires protégées effectuant une migration saisonnière, puisqu'ils représentent en moyenne près d'un cinquième des résidents adultes de la Réserve. Il s'agit principalement de migrations de pêche à destination de la Petite Côte (Joal et Mbour), de la Gambie, de la Casamance et de la Guinée-Bissau, principalement effectuées par des insulaires ; ceux-ci se déplacent seuls ou avec une de leurs femmes qui se consacre à la transformation artisanale du poisson pêché. Cette migration saisonnière s'inscrit dans une tradition d'intégration de zones de culture éloignées du village sur lesquelles étaient érigées des campements saisonniers (Van Chi Bonnardel, 1977). Quant aux résidents de la partie continentale de la Réserve de biosphère, ils ont comme destination de prédilection Dakar, Banjul ou Kaolack pour y occuper des emplois dans le secteur informel (employée de maison, maçon, chauffeur, navigation, commerce de détail etc.) (CONSDEV, 2003).

L'archipel des Bijagos est dans une situation intermédiaire concernant la migration

50 - Source : projet CONSDEV, enquête « site d'habitat » et « foyer » 2003 (échantillon de 622 migrants saisonniers non résidents, de 558 résidents migrants « internes », de 447 résidents migrants saisonniers, sur un total de 4810 résidents de plus de 15 ans) (CONSDEV, 2003).

saisonniers des résidents puisque celle-ci touche 8% de la population résidente adulte. Bissau est la destination privilégiée, d'autant plus que les Bijogo s'appuient sur les solidarités ethniques dans les quartiers de Bandim et Santa Lagoa pour obtenir des emplois saisonniers dans le secteur informel ou, pour une faible proportion d'entre eux, y envoyer leurs enfants étudier. Quant aux régions de Biombo et Cacheu, elles connaissent un afflux de migrants saisonniers papel et manjak en provenance de l'archipel des îles Bijagos pour participer à l'exploitation de la palmeraie (CONSDEV, 2003).

La mobilité *off shore* comme stratégie de contournement

La mobilité *off shore* est un exemple typique de l'« effet aire protégée » dans la mesure où sa préoccupation majeure est d'échapper aux réglementations liées au statut d'espace protégé. Les modalités de cette migration saisonnière consistent en une autonomie de fonctionnement permettant de ne pas débarquer et d'éviter les différentes contraintes liées à la régulation de l'accès, de l'exploitation et de la valorisation des ressources. Ces modalités peuvent même s'expliquer par l'illégalité des activités concernées telle que celle de la pêche motorisée dans le Banc d'Arguin. Les bases de départ sont situées en lisière des parcs nationaux ou des réserves de biosphère, de manière à réduire les coûts d'accès aux ressources tant convoitées tout en échappant aux contraintes *on shore* avec la complicité éventuelle de membres des services administratifs concernés. À l'échelle des aires protégées marines et côtières, les monographies réalisées ont permis de distinguer trois principales filières migratoires *off shore*.

La filière de la pêche artisanale motorisée, illégale dans le Banc d'Arguin, se déploie à partir des ports d'attache de Nouadhibou et de Mamghar situés à la lisière du Parc. Les pêcheurs imraguen signalent en permanence la présence de pirogues motorisées dans la partie maritime du Parc à l'encontre desquelles ils sont totalement impuissants et ne peuvent intervenir. Celles-ci sont le plus souvent des unités de pêche dont l'équipage est à dominante sénégalaise mais qui sont armées ou consignées par des Mauritaniens et dont les zones de pêche privilégiées sont les hauts fonds du Banc. Si les efforts de surveillance financés par le WWF et l'Union européenne avec la collaboration de la délégation à la Surveillance des pêches et au Contrôle en mer (DSPCM) ont permis de limiter considérablement à partir de 1998 les entrées illégales de bateaux de pêche industrielle, le succès est beaucoup moins évident concernant la surveillance de la pêche artisanale motorisée, même si une augmentation des arraisonnements de plus de 50% entre 2001 et 2003 confirme une avancée. En effet, les défaillances du système, tant en amont avec l'absence de signalisation des pirogues par la couverture radar qu'en aval avec des problèmes de maintenance et de disponibilité en carburant des vedettes de surveillance, laissent des zones d'ombre propices à la pêche illégale, d'autant plus que celle-ci est très active la nuit alors que les agents de surveillance n'interviennent que pendant la journée (Ould Mohamed-Saleck *et al.*, 2005).

La filière de la pêche au filet dormant et à la palangrotte est pratiquée essentiellement par les migrants saisonniers lébou, principalement dans la partie maritime du Parc national du delta du Saloum comme dans la partie insulaire de la Réserve ; elle a comme

port d'attache principal le village de Djifère situé face à l'île de Sangomar dont il a été détaché en 1987 et donc en dehors du Parc et des nouvelles limites de la Réserve. Cet ancien campement a cru au cours des vingt dernières années comme une zone *off shore* relativement autonome et déréglementée, suite aux dissensions entre les villages « mère » de Diakhanor situé sur le cordon littoral et le village insulaire de Dionewar. La relative autonomie de ce type de zone interstitielle, que Kopytoff (1987) qualifie de « frontière interne », est due au conflit entre autochtones qui a laissé le champ libre à l'implantation de nombreux allochtones, comme l'indique l'accroissement de sa population qui a été multiplié par sept en quinze ans pour atteindre plus de 5.000 habitants en 2003. Les pêcheurs niominka saisonniers, attirés par l'existence d'une fabrique à glace, et plus anciennement par une usine de farine de poisson engloutie en 1987, ont constitué la principale communauté jusque dans les années 1980. Mais à partir de cette période, les pêcheurs lébou, originaires de la Petite Côte de Joal à Dakar ou de la Côte Nord de Yoff à Saint-Louis qui bénéficient eux-mêmes de nombreuses facilités (ouverture de lignes de crédit, détaxe de carburant), ont colonisé durablement cet ancien campement. D'une occupation essentiellement saisonnière, Djifère est passé au statut de village permanent, même si les mouvements saisonniers restent importants : ce sont plus de six cents pirogues qui ont été comptabilisées en décembre 2003. Une des conditions de la sédentarisation est la diversification de la panoplie d'engins de pêche (pêche au filet dormant, ligne, casier, palangrotte), qui, à l'instar des pêcheurs lébou, permet de couvrir plusieurs saisons. Cette occupation permanente va de pair avec une intensification de l'effort de pêche sur l'ensemble de l'année et une colonisation des zones et parcours de pêche. Celle-ci donne lieu à de nombreux conflits, non seulement en mer, mais également dans la zone estuarienne, qui s'expliquent par la difficile compatibilité de la pêche au filet fixe utilisé par ces pêcheurs lébou avec celle de la pêche au filet dérivant qui est l'engin de prédilection des Niominka.

Troisième exemple, la filière de la grande pêche artisanale transfrontalière *off shore* à destination de l'archipel des îles Bijagos est basée à Ziguinchor et, dans une bien moindre mesure, à Elinkine et Kafountine en Casamance. C'est incontestablement la filière *off shore* qui met en branle la capacité de pêche et le nombre de pêcheurs le plus important. D'une manière générale, les caractéristiques techniques de cette pêche lui assurent un long rayon d'action et une autonomie garante d'une liberté de pêche que ne lui contestent qu'épisodiquement la Marine ou la direction des Pêches bissau-guinéennes au vu de la faiblesse de leurs moyens. En effet, il s'agit de pirogues d'une vingtaine de mètres, d'une capacité de charge maximale pouvant atteindre trente tonnes, équipées d'un ou deux moteurs de quarante chevaux, de filets dérivants ou fixes ou bien encore de lignes selon le type de pêche, soit un investissement total de plus de 13.000 euros en moyenne en 2004. Ces caractéristiques techniques permettent aux armateurs niominka ou lébou de ne pratiquement pas toucher terre habitée et de débarquer les captures à leur port d'attache qu'est Ziguinchor (Dahou, 2004 a).

Créée en 1987, la filière de la pêche sénégalaise *off shore* basée en Casamance, concernait en 2004 deux cents très grandes pirogues de pêche, soit plus de 1.500 pêcheurs, qui

écument la ZEE bissau-guinéenne, plus particulièrement l'archipel des Bijagos, connue pour la richesse de ses ressources halieutiques, ce qui offre ainsi un palliatif à la surexploitation des eaux sénégalaises. Trois principaux types de pêche peuvent être distingués. Le type de pêche le plus répandu est le filet dérivant qui est l'activité dominante d'approximativement 130 pirogues et de 1.100 pêcheurs, en grande majorité niominka originaires des îles du delta du Saloum. Cette pêche, qui cible des espèces nobles (barbacudas, capitaines, carangues, etc.) à forte valeur commerciale, nécessite des marées de huit à dix jours et l'embarquement jusqu'à quatre tonnes de glace pour un volume de capture de une à trois tonnes. Elle se pratique sur des zones de pêche qui varient en fonction de la saison. De mars à novembre, ces unités privilégient l'archipel des Bijagos (canal de Caravela et canal do Geba, canal de Bolola et rio grande de Buba et canal de Bolama, canal Nuno de Biaï, canal Alvaro Fernandes, canal Pedro, canal Diogo Gomes, sud des îles d'Orango, les dernières îles en face de Cacine) ; puis de décembre à février, les zones de pêche de prédilection se situent en Guinée (carte 5). Concernant la pêche au filet fixe et à la ligne, celle-ci est l'activité dominante d'une cinquantaine de pirogues et d'un peu moins de 300 pêcheurs, en majorité lébou originaires de la presqu'île du Cap-Vert ou de Saint-Louis au Sénégal. Si la pêche au filet dormant cible en priorité les soles, la pêche à la ligne se focalise essentiellement sur les daurades, carpes rouges et mérours. Leurs zones de pêche sont sensiblement les mêmes, à savoir le canal do Geba, les dernières îles en face de Cacine, les abords de l'île d'Orango, même si de novembre à janvier les pirogues pratiquant la pêche au filet fixe migrent dans les eaux guinéennes au large de Kamsar. Quant au requin, il n'est plus ciblé que par une vingtaine d'unités de pêche niominka embarquant un total de 150 pêcheurs, alors qu'au milieu des années 90 leur nombre dépassait la cinquantaine (Dème et Diadiou, 1990). Pratiquée toute l'année, cette pêche induit des marées de trois semaines, principalement dans le canal de Canhabaque et au large des îles d'Orango, au cours desquelles les ailerons et autres captures sont conservés dans le sel, une pirogue embarquant en moyenne une vingtaine de sacs de sel. Malgré une augmentation constante du prix des ailerons, la surexploitation des différentes espèces de sélaciens explique la diminution de la flottille spécialisée (Dahou, 2004 a ; Da Silva A.S., 2005).

L'accroissement de la mobilité interne comme affirmation de l'emprise territoriale des autochtones

La mobilité interne des résidents, qui concerne près d'un cinquième de la population adulte des Réserves de biosphère du delta du Saloum et de l'archipel Bolama Bijagos et près d'un dixième de celle du Parc national du Banc d'Arguin, est traditionnellement l'expression d'une emprise territoriale sur des terrains de culture ou des parcours de pêche ou de transhumance situés à proximité des villages mère et fréquentés une partie de l'année (CONSDEV, 2003). Cette mobilité renvoie tout d'abord à l'histoire du peuplement et à la constitution d'affinités, voire d'entités géopolitiques, qui s'en est suivi. Dans chaque aire protégée considérée on trouve cette empreinte qui a pu guider jusqu'à aujourd'hui des parcours saisonniers mentionnés de longue date par les chroniqueurs, à l'image de ceux empruntés par les Bijogo dans l'archipel pour pratiquer la riziculture itinérante d'île en île (Coutouly, 1921), de ceux des Niominka dans le delta du Saloum

pour cultiver le riz sous pluie dans les campements temporaires (Lafont, 1938), ou bien encore de ceux des Imraguen pour la pêche au mullet au filet d'épaule (Lotte, 1937). Les résidents empruntent donc prioritairement des parcours coutumiers qui font référence, soit à une emprise territoriale de « proximité » sur des terres agricoles, des parcours de pêche ou de pâturage, soit à des affinités géopolitiques dictées par des relations de parenté, claniques (Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bijagos) ou tribales (Parc national du Banc d'Arguin).

La densification du peuplement entraîne une amplification de la mobilité qui se traduit par une occupation accrue d'espaces agricoles ou de parcours de pêche anciens, mais peu fréquentés, ou délaissés une partie de l'année, et quelquefois même par une pérennisation de campements saisonniers. Quant aux nouvelles opportunités liées aux appels du marché et à la libéralisation des échanges, elles contribuent à cette amplification par le développement de nouveaux parcours migratoires insulaires. Ainsi, cette double pression accroît-elle l'enjeu d'une maîtrise territoriale revendiquée en particulier par des migrants saisonniers non résidents, et participe-t-elle à l'amplification de la mobilité des résidents qui a pour objectif la réaffirmation de leur emprise.

Dans le delta du Saloum, les résidents qui doivent faire face à une présence très affirmée de pêcheurs allochtones, source de nombreux conflits, ont accru leur mobilité interne en développant, au cours des dernières années, la pêche aux espèces nobles ou à l'éthmalose, ce qui induit une occupation plus longue de campements de pêche saisonniers existants ou la création de nouveaux campements, en particulier dans les îles Bétenti et Fathala au sud-est du delta. Ce développement est concomitant du délaissement de la riziculture affectée par la dégradation des terres rizicoles intra-deltaïques (déficit pluviométrique, augmentation de la salinité) et cette réorientation induit un abandon de certains campements agricoles dans la partie insulaire de la Réserve.

Dans le Parc national du Banc d'Arguin, la mobilité interne des résidents a tendance à suivre les affinités tribales, telles que celle unissant les villages d'Agadir, d'Awguej, de Ten Alloul, de Teichot, de R'Gueiba, qui se déclarent majoritairement Ahl Bârikalla, ou celle rassemblant les villages d'Iwik et de Tessot se proclamant en majorité Awlad Busba. Cependant, les résidents en s'adaptant à la saisonnalité et à la migration de nouvelles espèces cibles que sont les poissons blancs (courbine, dorade royale, mérrou, sole), ou en substituant progressivement la pêche au mullet au filet droit embarqué à la pêche au filet d'épaule, ont donné une nouvelle amplitude à leur mobilité. Celle-ci s'est accompagnée de revendications territoriales affirmées par une sédentarisation accrue et même par la fondation de nouveaux sites d'habitats permanents, tels que ceux d'Arkeiss en 1993 et de Tessot en 1998.

Dans l'archipel des Bijagos, la mobilité inter-île des résidents renvoie à la prégnance des systèmes de production coutumiers au premier rang desquels la riziculture itinérante. Cependant, les dix dernières années ont vu un développement très important de l'arboriculture d'anacardiers qui a entraîné l'émergence de nouveaux parcours migratoires

fréquentés par les ramasseuses de noix de cajou. Une partie de la mobilité des résidents s'explique également par la reconquête, au cours des dernières années et avec l'aide des autorités, de l'emprise sur certaines zones de mangrove en exigeant le déguerpissement de campements de pêche et de fumage de poisson à dominante guinéens et sierra-léonais, en particulier dans le Parc national d'Orango.

La mobilité interinsulaire des résidents de la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bijagos

Bozena Stomal et Alfredo Simao Da Silva

La mobilité interne des résidents renvoie en premier lieu à une revendication territoriale « de proximité » d'un village mère sur une île ou une portion d'île : ce sont dix neuf villages de l'archipel qui arguent de leurs droits fonciers sur des îlots ou des portions d'île pour y développer une activité saisonnière de culture ou de pêche, ou bien pour y négocier l'implantation de campements touristiques (carte 6).

Mais les parcours inter-îles ne sont pas restreints à cette emprise territoriale de proximité, puisqu'ils s'organisent également selon une appartenance clanique, chaque Bijogo étant rattaché à l'un des quatre clans matrilineaires (*djorçon*) de l'archipel (Oraga, Oracuma, Ogubane, Ominka). Cette appartenance contribue à structurer les relations de parenté et donc à élargir la mobilité interne en référence aux cinq entités géoculturelles et linguistiques bijogo : la première regroupe les îles de Bubaque et de Canhabaque, la deuxième est constituée des îles de Soga et de Galinhas, la troisième rassemble dix îles situées au sud de l'archipel (Orango, Orangozinho, Canogo, Meneque, Imbone, Unhocomo, Unhocomozinho, Uno, Uracane, Eguba), la quatrième couvre l'île de Formosa, et la cinquième les îles de Caravela, Carache, Nago et Chedia (Cardoso, 2002).

La vigueur de cette mobilité interne coutumière s'explique par la vitalité des systèmes de production ancestraux puisque les activités traditionnelles telles que la riziculture itinérante ou de bas-fonds (47%), l'extraction de vin de palme (9%) ou la collecte de paille (8%), le travail de la palmeraie (4%) ou l'agriculture (4%), rassemblent encore les trois quarts des résidents migrants saisonniers. Cependant, les nouvelles opportunités économiques, telles que l'arboriculture d'anacardiens à travers la collecte de noix de cajou (13%) et, dans une moindre mesure, la pêche (9%) ou le tourisme (3%) mobilisent déjà le quart des résidents migrants saisonniers et une proportion beaucoup plus importante de migrants saisonniers non résidents (CONSDEV, 2003). Ces activités commencent à modifier les parcours coutumiers avec l'importance grandissante de l'arboriculture de cajou en particulier dans les îles de Carache et Caravela, et celle de la pêche à Uno et Uracane.

Les principaux parcours inter-îles des résidents sont donc les suivants (carte 7).

Les habitants de Bolama privilégient les îles de Galinhas, Formosa, Carache, Caravela, Bubaque, Canhabaque ; ceux de Galinhas les îles de Soga, Formosa, Canhabaque

et Bolama ; ceux de Formosa les îles de Quai, Caravela, Carache et Bolama, ceux de Carache les îles de Formosa, Bolama et l'îlot de Porcos ; ceux de Caravela les îles de Carache, Formosa et Bolama.

Les habitants de Canhabaque effectuent en priorité leurs déplacements saisonniers dans les îles de Bubaque, Bolama, Galinhas, Bane, Egumbane, Maju Anchorupe, ainsi que dans celles du Parc national marin des îles de João Vieira et Poilão ; ceux de Bubaque dans les îles de Bolama, Canhabaque, Caravela et Carache, Rubane et Anaguru.

Les habitants d'Uracane se focalisent sur les îles d'Eguba, Edane, Enu, Caravela et Carache ; ceux d'Uno sur les îles d'Eguba, Edane, Cute, Uracane, Caravela et Carache ; ceux d'Unhocomozinho sur l'île d'Unhocomo ; ceux d'Unhocomo sur les îles de Caravela et Carache.

Les habitants d'Orango se déplacent préférentiellement dans les îles de Canogo et Bubaque ; ceux d'Orangozinho dans les îles de Canhabaque, Bubaque et Anhetiba ; ceux de Meneque dans les îles de Canogo, Bubaque et Adonga.

La migration saisonnière des non résidents comme confirmation d'une forte attractivité des aires marines et côtières protégées

Le flux de migrants saisonniers non résidents vers ces espaces protégés est globalement supérieur au flux de résidents effectuant une migration saisonnière à l'extérieur de ces aires protégées. Les migrants saisonniers non résidents privilégient des activités liées à de nouvelles opportunités d'exploitation ou à l'ouverture de nouveaux marchés qui conduisent à exploiter toutes les niches possibles, ce qui passe par une diversification, par exemple de la panoplie d'engins de pêche, et même par une multilocalisation de manière à s'adapter à la localisation de la ressource conditionnée par la saisonnalité. Comme exemples de nouvelles opportunités, on peut citer le développement de la pêche aux poissons blancs dans le Banc d'Arguin qui sont exportés vers l'Europe, ou l'arboriculture d'anacardiens dans l'archipel des Bijagos dont le développement est lié à une forte demande mondiale de noix de cajou. Mais ces migrants saisonniers peuvent également se focaliser sur des produits plus traditionnels sujets à une forte augmentation de la demande ou bénéficiant d'une structuration relativement récente des filières, à l'image de l'ethmalose fumée ou des ailerons de raies et de requins. Enfin, les migrants saisonniers non résidents peuvent également cibler des activités plus classiques, qu'elles soient agricoles ou agro forestières (culture de l'arachide dans la Réserve de biosphère du delta du Saloum ; riziculture pluviale, fabrication d'huile ou de vin de palme dans l'archipel des Bijagos), ou qu'elles relèvent de l'halieutique (pêche au mullet dans le Banc d'Arguin, pêche à l'ethmalose dans le delta du Saloum).

Ainsi, dans les villages riverains du Banc d'Arguin, les migrants saisonniers non résidents, en très grande majorité mauritaniens, mais également originaires des pays sahéliens, sont-ils employés comme matelot pour plus de 80% d'entre eux. Ils se consacrent à la pêche à la courbine ou aux sélaciens de février à mai, à la pêche du mullet à bord d'embarcations de juillet à décembre. Cette main d'œuvre se répartit à peu près également entre les villages de R'Gueiba, Mamghar, Teichott, et dans une moindre mesure d'Iwik,

de Tessot et d'Agadir. Une fraction de ces saisonniers s'occupe de transformation artisanale, en particulier quelques migrants ghanéens prennent en charge la transformation artisanale des sélaciens (saumurage et séchage) et leur commercialisation ainsi que celle des ailerons. Enfin le mareyage, le commerce de détail et le secteur touristique sont les activités d'une poignée de travailleurs saisonniers mauritaniens (CONSDEV, 2003 ; Ould Mohamed-Saleck *et al.*).

Dans l'archipel des Bijagos, le besoin d'une main d'œuvre abondante pour la collecte des noix de cajou de mars à juillet, que la mobilité des résidentes ne suffit pas à satisfaire, explique le recours à des migrations saisonnières essentiellement bissau-guinéenne, en provenance du continent et faisant référence à des affinités ethniques préférentiellement bijogo ou papel. Il en est de même pour la riziculture pluviale qui mobilise les saisonniers, hommes ou femmes essentiellement manjak ou beafade, de mars à novembre. Quant aux activités halieutiques, un flux important de migrants saisonniers se consacre à différents types de pêche, au premier rang desquels la pêche à l'ethmalose pratiquée essentiellement par des pêcheurs guinéens et sierra-léonais à partir de campements permanents dont le plus impressionnant est celui de l'îlot de Porcos au large de l'île de Carache, mais aussi à partir de campements saisonniers en particulier dans les îles d'Orango. Un autre contingent de pêcheurs niominka originaires du delta du Saloum occupe pendant la saison sèche les campements saisonniers de l'archipel ou rejoint les communautés de résidents niominka installés dans les campements de pêche permanents pour cibler essentiellement les poissons de fond à destination du marché de Bissau (CONSDEV, 2003 ; Stomal et Biai, 2004 ; Da Silva A.S., 2003).

Dans la partie continentale de la Réserve de biosphère du delta du Saloum, les activités de prédilection des migrants saisonniers non résidents, pour la plupart sénégalais, sont les cultures vivrières et d'arachide de juin à octobre. Dans la partie insulaire et périphérique du delta du Saloum, les migrants saisonniers allochtones se focaliseront sur la pêche au filet fixe s'ils sont lébou originaires de la Petite ou de la Grande Côte, sur la transformation artisanale de l'ethmalose et de la sardinelle de janvier à avril dans l'estuaire et de mai à juillet plus en amont s'ils sont guinéens, sur la pêche à la crevette de septembre à novembre s'ils sont *subalbe* originaires de la vallée du fleuve Sénégal (CONSDEV, 2003 ; Stomal et Diémé, 2004 ; Weigel, 2005 a).

La migration saisonnière des pêcheurs *subalbe* dans la Réserve de biosphère du delta du Saloum

Jean Schmitz

La migration saisonnière des pêcheurs à la crevette *subalbe* dans le delta du Saloum est exemplaire, dans la mesure où elle montre que chaque opportunité d'exploitation et de valorisation des ressources dans les espaces protégés est saisie, mais également que les aires protégées marines et côtières sont inscrites dans les parcours migratoires des communautés de migrants de plus en plus multi localisées. Ces migrants saisonniers sont originaires de la vallée du fleuve Sénégal, plus précisément du département de Podor, et appartiennent à des compagnies de pêche dont les ports d'attache sont situés à l'embouchure du fleuve Gambie (Essau, Banjul, Albreda) où ils se sont installés au début des années 1980. En dehors des deux villes d'Essau et de Banjul, c'est le village d'Albreda, où les *Subalbe* se sont implantés à la faveur d'un conflit entre ce village et celui voisin de Juffureh qui est leur véritable « capitale » en Gambie, les chefs de compagnie ayant acquis des maisons louées aux jeunes pêcheurs dans l'espace interstitiel séparant les deux villages mandingue. Cette « hétérotopie halieutique » associe trois espaces séparés : une base arrière agricole, la vallée du fleuve Sénégal, ancienne zone refuge transformée en imamat musulman au XIX^e siècle où les *Subalbe* pratiquent la culture irriguée depuis les années 1970, les ports d'attache jalonnant l'estuaire de la Gambie, enfin les parcours de pêche crevette en Gambie et dans l'estuaire du Saloum. Cette dernière activité peut être remplacée par une autre activité rémunératrice, celle du colportage ou du commerce boutiquier dans les autres pays d'Afrique (Schmitz, 2003).

L'avantage comparatif du delta du Saloum pour les compagnies de pêche à la crevette *subalbe* n'existe que pendant trois mois, de la fin août au début décembre. En effet, cette période favorable s'explique par une baisse de la salinité propice à une concentration et à une abondance de crevettes due à quelques apports d'eau douce provenant de la crue du fleuve Gambie, ainsi qu'à de fortes précipitations en août et septembre. Pendant cette même période, l'inversion du gradient de salinité dans la partie médiane ou haute de l'estuaire du fleuve Gambie, due à la crue, ne favorise pas l'abondance de *Penaeus notialis*.

Le suivi de juin 2002 à juin 2003 des compagnies de pêche *subalbe* basées en Gambie a permis de mettre en lumière leur grande mobilité rythmée autour de trois périodes (Herry, 2003). Schématiquement, de la mi-mars à la mi-août, les compagnies, toutes basées dans la partie basse de l'estuaire de la Gambie à Essau, Albreda ou Banjul, remontent jusqu'à 150 kilomètres en amont jusqu'à Kaur. De la fin août à début décembre, la moitié des compagnies rejoignent la partie intermédiaire du delta du Saloum entre Ndangane et Foundiougne et l'autre moitié rejoint la partie basse de l'estuaire. Enfin, de la mi décembre au début du mois de mars, la quasi totalité

des compagnies est localisée dans leur port d'attache située dans la partie basse de l'estuaire du fleuve Gambie. Ce sont donc plus de soixante dix compagnies de pêche représentant près de 450 pêcheurs qui ont migré vers le delta du Saloum au cours du deuxième semestre de l'année 2002 (carte 8).

Cette mobilité, qui manifeste une grande adaptabilité aux cycles biologiques des espèces et aux évolutions bio-écologiques, entretient une mono-exploitation très soutenue par une forte demande à l'exportation mais qui est préoccupante dans la mesure où elle traduit une intensification de l'effort de pêche par une colonisation systématique des espaces intra-deltaïques propices à ce type de pêche (Weigel *et al.*, 2001).

Bien que cette activité ait été encouragée dans le delta du Saloum dès les années 1970 avec l'installation d'une société de conditionnement à Kaolack, et surtout d'un grand mareyeur qui contrôlait en 2004 la moitié des débarquements, c'est à partir des années 1990 que les *Subalbe* ont inclus d'une manière significative le delta dans leur cycle et parcours migratoires. Cette réorientation confirme leur adaptabilité aux opportunités du marché mais également aux contraintes géopolitiques puisque la migration saisonnière des *Subalbe* dans la Réserve de biosphère du delta du Saloum conclue une reconstruction des parcours migratoires amorcée avec la réduction drastique des ressources halieutiques du fleuve Sénégal suite à la sécheresse des années 1970. C'est en effet à cette période qu'ils colonisèrent l'estuaire et la moyenne Casamance, zones qu'ils durent quitter à partir de 1983 lors de la destruction des campements liée à l'irréductibilité casamançais avant de se réinstaller à Ziguinchor. Enfin, cette reconstruction des parcours migratoires a été encouragée par le conflit mauritano-sénégalais de 1989 (Schmitz, 2003).

Ces migrants *subalbe* sont organisés en compagnie de pêche qui rassemblent en moyenne six hommes réunis autour d'un chef de compagnie, une pirogue motorisée capable de tracter plusieurs petites pirogues. Les crevettes sont pêchées le plus souvent la nuit à l'aide d'un radeau constitué de deux ou quatre filets en forme de poche, fixés de part et d'autre d'un flotteur médian principal et de flotteurs latéraux secondaires, qui peuvent être un balancier ou des petites pirogues ancrés dans le chenal d'où le nom de pêche « *kanal* ». Les filets, qui restent en pêche tant que les courants de marée sont suffisants pour les maintenir ouverts en position horizontale, sont relevés à chaque marée; ce type de pêche doit être distingué de la pêche à pied au filet *killi* traîné par deux hommes, pêche très répandue dans le delta. Ce sont les chefs de compagnie qui, en tant que propriétaire de la pirogue motorisée et éventuellement des pirogues individuelles des jeunes pêcheurs, décident et répartissent l'effort de pêche, qui négocient les modalités d'accès à la ressource avec les autorités locales ou administratives, qui financent pour un petit nombre d'entre eux les activités de pêche par la mise en place d'une chaîne de crédits. Grâce à leur entente mutuelle, ils contrôlent les différents mouillages jalonnant les estuaires et organisent les cycles et parcours migratoires en référence à une organisation communautaire de la migration caractérisée par la multilocalisation des segments de lignage auxquels ils appartiennent ainsi que les pêcheurs.

Une mobilité organisée

L'organisation communautaire ou lignagère de la mobilité

Même si l'organisation communautaire ou lignagère de la mobilité n'est pas propre aux aires marines et côtières protégées, elle y est confortée comme élément de stratégie d'accès aux espaces et aux ressources. En effet, l'isolement, qu'il soit deltaïque dans le cas du Saloum ou insulaire dans celui de l'archipel des Bijagos, ou bien les conditions climatiques comme celles prévalant sur le littoral du Banc d'Arguin, font obstacle à la colonisation de ces espaces ainsi qu'à l'exploitation ou à la valorisation de leurs ressources. Coloniser les espaces, exploiter et valoriser les ressources, requiert donc une potentialité d'investissement et une mobilisation de force de travail dépassant le plus souvent les capacités individuelles et nécessitant de faire appel à un réseau communautaire ou lignager. D'autant plus que les difficultés d'accès, souvent associées au statut d'aire protégée et à son cortège de réglementations, conduisent à l'affirmation d'une emprise territoriale, voire d'une autochtonie, qui renforce les velléités de régulation de l'accès de la part des résidents ou des autorités publiques vis-à-vis des migrants. Face à celles-ci, le recours à une autorité déléguée par la communauté ou le segment de lignage offre de meilleures perspectives de négociation. Celles-ci tiendront compte des modalités traditionnelles d'installation, d'exploitation et de valorisation des ressources concédées aux migrants par les autochtones. Comme exemple, citons la « consignation » assortie du versement d'une redevance aux représentants des chefs de tribu que doivent accepter les migrants saisonniers allochtones dans les villages du Banc d'Arguin, citons également le « tutorat » se traduisant par des prestations irrégulières mais qui peuvent être très importantes auquel sont soumis les pêcheurs à la crevette *subalbe* originaires du fleuve Sénégal vis-à-vis des chefs de village sérère dans le delta du Saloum et semblables à celles versées aux chefs mandingue sur les bords du fleuve Gambie (Schmitz, 2003).

L'organisation communautaire de la mobilité inscrit le migrant dans une filière migratoire et plus généralement dans une stratégie de multilocalisation comme il est de tradition dans les communautés historiquement migrantes. Ces filières migratoires sont définies par l'association de pôles migratoires et de types d'activité, y compris de différents types de pêche, qui caractérise ce que l'on peut appeler une hétérotopie. Le passage à la multilocalisation s'accompagne d'un changement de nature de la migration à l'image de la mobilité niominka qui ne prend plus seulement la forme de migrations saisonnières avec un retour pendant la saison des pluies, mais également celle d'une émigration de longue durée, voire définitive, principalement vers Joal, la Gambie et la Casamance, l'archipel des Bijagos, Dakar et, dans une moindre mesure, vers l'Europe. Plus particulièrement dans le cas de la pêche, la mobilité peut s'organiser autour du segment de lignage regroupant des frères germains (de même père et mère) ou agnatiques (de même père mais de mère différentes) ou même des cousins agnatiques sur deux générations qui vont constituer la base de compagnies de pêche pouvant être complétée par des membres du groupe utérin tels que les neveux maternels. La multilocalisation peut également résulter des stratégies matrimoniales des chefs de ménage composant le segment de lignage et jouant sur la polygamie, le mariage avec plusieurs coépouses

résidant dans des espaces séparés permettant d'associer plusieurs filières migratoires différentes. Ces formes d'organisation permettent, entre autre, la mobilisation d'un capital pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros, l'incorporation et la stabilisation d'une force de travail conséquente, de même qu'un pouvoir de transaction supérieur à celui de simples individus. Ainsi, le chef reconnu de la communauté *subalbe* de Gambie basé à Essau fait le déplacement dans le delta au début de la saison pour superviser l'installation de ses « administrés ». De même, un des chefs de la communauté des pêcheurs ghanéens basée en Gambie se déplace t-il au début de la saison des raies et requins dans les villages du Parc national du Banc d'Arguin pour négocier l'établissement provisoire d'une vingtaine de transformateurs artisans (récupération des ailerons et saumurage des carcasses).

Un exemple de multilocalisation

La multilocalisation d'un lignage de Bassoul dans la Réserve de biosphère du delta du Saloum

Jean Schmitz

La monographie d'un lignage multi local sérère niominka, celui des Sarr⁵¹ de Bassoul (figure 1) illustre une hétérotopie halieutique et, au-delà, la trans-localisation de cette communauté qui assure entre autre l'interconnexion entre deux aires protégées, celle du delta du Saloum comme point d'ancrage du lignage étudié et celle de l'archipel des Bijagos qui est une des localisations majeures des compagnies de pêche émanant de ces solidarités lignagères.

La reconstitution de ce lignage permet de restituer la multilocalisation de ses membres et des segments de lignage, ainsi que l'association des principaux pôles résidentiels⁵² avec les types d'activité les plus importants, association qui définit les filières migratoires actuellement primordiales. Les six pôles principaux sont le village de Bassoul dans le delta du Saloum, la petite ville de Joal sur la Petite Côte, la Gambie, l'archipel des îles Bijagos, Dakar, enfin l'Europe. Les six types d'activité les plus importants sont la pêche, la navigation au long cours, le transport fluvial (activités masculines); la cueillette des huîtres et la transformation du poisson, le commerce de détail, l'emploi de maison (activités féminines). L'association des principaux pôles et types d'activité définit des filières migratoires majeures.

En premier lieu, la filière dont le pôle est Bassoul situé dans le delta du Saloum associe la pêche (principalement à la senne de plage) à l'agriculture pratiquée au village et dans les campements dépendants de juin à novembre, ainsi qu'à la navigation fluviale

51 - Pour des raisons de confidentialité, les noms ont été changés.

52 - Représentés par des bandes horizontales sur la figure 1.

dont le rayon d'action couvre la Gambie et même l'archipel des Bijagos. Cette première filière est organisée par les chefs de segment de lignage valides les plus âgés et elle inclut la gente féminine qui se consacre à la cueillette des huîtres et à la transformation du poisson, à l'agriculture en saison des pluies et au petit commerce toute l'année.

La seconde filière centrée sur Joal comme base arrière (Petite Côte) associe la pêche au filet encerclant pratiquée d'avril à novembre pour cibler la sardinelle en mer à celle pratiquée de décembre à mars pour le ciblage de l'ethmalose sur la frange côtière de Djifère à la Gambie et dans les chenaux du delta. En outre, y est associée une activité immobilière très rentable au vu de la forte demande de logement liée à l'essor du port de pêche et du manque de terrains à bâtir sur Joal coïncée entre mer et mangrove. Quant aux femmes du segment de lignage concerné, elles se focalisent sur la transformation artisanale du poisson et le commerce de détail.

La troisième filière rayonne autour de l'estuaire de la Gambie, itinéraire migratoire parcouru par les Niominka depuis toujours. Cet espace relais est bordé, à l'embouchure de l'estuaire, par Banjul et Essau, deux villes où sont pratiquées la pêche et la charpenterie marine ainsi que le transport fluvial lié à une activité de contrebande lucrative et ancienne entre le Sénégal et la Gambie. Le développement touristique de la Gambie offre également sur la côte atlantique, au sud de Banjul, des possibilités d'emploi dans la restauration ou l'hôtellerie que certains membres du segment de lignage concerné ont saisies.

La quatrième filière a comme pôle l'archipel des Bijagos, plus précisément les îles de Chedea (Maio) et d'Uno, sachant que l'archipel est un parcours migratoire niominka depuis au moins les années 1930. La consolidation de ce pôle s'inscrit dans une tendance à la pérennisation des campements saisonniers qui étaient auparavant désertés pendant la saison des pluies. En effet, la richesse halieutique de l'archipel au regard de la surexploitation des eaux sénégalaises fait de celui-ci un enjeu majeur qui explique une stratégie de colonisation dont les Niominka ne sont pas les seuls acteurs.

La cinquième filière regroupe à Dakar, d'une part, des membres masculins seniors qui sont commerçants et navigateurs, associant, comme à Joal, une activité immobilière d'investisseur et de loueur, d'autre part, des jeunes femmes employées domestiques et leurs aînées commerçantes. Ce rattachement à Dakar des navigateurs au long cours est plus ou moins fictif dans la mesure où la majorité d'entre eux y sont recensés mais en réalité parcourent le monde, qu'il s'agisse de navigation marchande ou de pêche industrielle, en particulier thonière, qui les fait naviguer dans l'Atlantique comme dans l'Océan Indien.

Le sixième pôle est l'Europe où les activités salariées côtoient celles du commerce et des services.

Voyons comment se répartissent ces six filières au sein des sept groupes de germains centrés sur leur mère ou noyaux matricentrés composant le lignage des Sarr de Bassoul combinent ces six filières.

- Cheikh Sarr et ses deux épouses forment les deux premiers groupes de germains, les enfants de la première épouse habitant à Bassoul, ceux de la seconde à Joal, constituant la base arrière du segment de lignage à la fois pour l'activité de pêche et la détention d'un patrimoine foncier (maisons et terres).

- Mohammed Ndong, autre chef de ménage, a deux épouses qui associent la Gambie et les îles Bijagos. La première résidant en Gambie où ses enfants travaillent, la Gambie fonctionnant comme une sorte de plaque tournante orientant les frères vers la migration internationale des navigateurs ou des salariés en Europe. Comme le chef de ménage, les enfants de sa seconde épouse pêchent aux îles Bijagos.
- C'est le commerçant Badara Sarr, installé à Dakar, qui réalise par ses mariages la plus grande combinaison de filières et la multi localisation de sa famille. Sa première épouse résidant à Bassoul constitue une solide base arrière. Les enfants de la seconde épouse, installée à Joal, associent la pêche des hommes dans l'archipel des Bijagos et les activités féminines de transformation de poisson en Gambie, la Gambie jouant le rôle de port d'attache pour les premiers. On a donc une confirmation du rôle charnière de la Gambie dans le mariage interne au lignage Sarr entre deux « Gambiens », un charpentier de marine et une transformatrice de poisson. Enfin la troisième épouse est une Dakaroise et ses enfants sont employés de maison ou commerçantes à Dakar.

Ainsi, l'analyse du lignage Sarr illustre la répartition en trois espaces de l'hétérotopie halieutique niominka : l'espace de résidence où sont gérés les patrimoines fonciers à Bassoul et à Joal, le port d'attache en Gambie, et la pêche *off shore* dans les îles Bijagos. En outre, il faut souligner l'enchâssement de l'activité halieutique dans d'autres sphères socio-économiques. Le capital nécessaire à l'activité de pêche provient en partie d'autres secteurs, comme le commerce et la migration internationale en Europe, et la forme même de la multi polarisation, la « polygamie géographique », est importée des stratégies des grands commerçants musulmans africains. Cette importation a une histoire puisqu'elle est liée l'activité de contrebande maritime menée par les Niominka autour de la Gambie, à la fois fleuve et État entrepôt concurrent du Sénégal, activité qui peut les amener à naviguer beaucoup plus au sud jusqu'au Ghana.

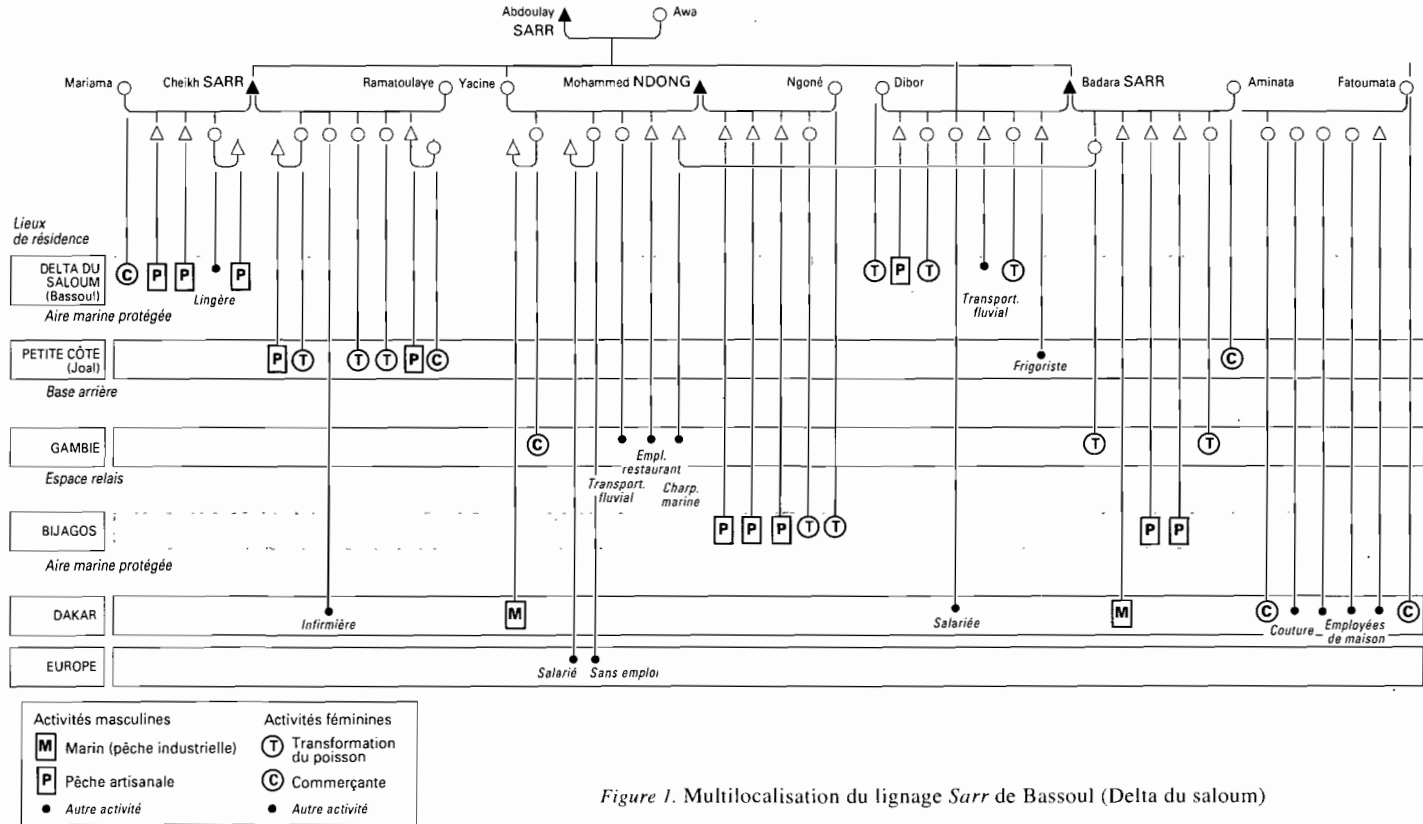


Figure 1. Multilocalisation du lignage Sarr de Bassoul (Delta du saloum)

© J SCHMITZ-IRD, 2006